

Assistance aux vieillards

- |  |    |
|--|----|
| 1 Réjaud à la Bass. Lande, propose pour          | 60 |
| 2 Ordreman Louis au Châtelier, propose pour      | 30 |
| 3 Jambou Bertrand, à la Bross, propose pour      | 80 |
| 4 Hubert Jules à Norkouse, propose pour          | 80 |
| 5 Guilbeud Pierre, à Radon, propose pour         | 80 |
| 6 Maurice François, à Eretemoult, propose pour   | 80 |
| 7 Delabue Ferdinand, la Grand'Haie, propose pour | 40 |

Assistance des femmes en couches:

1. M<sup>me</sup> Hognon née Weiss Caroline, 5<sup>e</sup> enfant, proposée;
2. M<sup>me</sup> Genard f<sup>ce</sup> Chiron, la Crocardière, proposée;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et les Membres présents ont signé au registre.

*(Signatures)*  
 Jean Baillie  
 Barreau  
 J. Bouché  
 J. Bourgeois  
 J. Carrière  
 J. Gauthier  
 J. Haubert  
 J. Huet  
 J. Lecomte  
 J. Lefèvre

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira au lieu ordinaire de ses séances, le dimanche huit janvier mil neuf cent trente-neuf, à huit heures trente minutes du matin.

Ordre du jour

- 1<sup>o</sup> Emprunt de 500.000<sup>f</sup> pour travaux divers.
- 2<sup>o</sup> Virement et dépassements de crédits, approbation.
- 3<sup>o</sup> Aliénation de terrains communaux.
- 4<sup>o</sup> Annulation d'un titre de recettes.
- 5<sup>o</sup> Chemin rural de la Brosse à Grand.
- 6<sup>o</sup> Projets de lotissement Péquin et Chédorps.
- 7<sup>o</sup> Approbation de marché de gré à gré avec Jean Marchais.
- 8<sup>o</sup> Subvention pour l'aérodrome de Château-Bougon.
- 9<sup>o</sup> Avancement de camionniers.
- 10<sup>o</sup> Demande de suris d'incorporation.
- 11<sup>o</sup> Location de propriété communale.
- 12<sup>o</sup> Délégue à la révision de la liste électorale.
- 13<sup>o</sup> Affaires diverses et assistances.

Le 6 janvier 1939  
 Le Maire  
 J. Lefèvre

## Conseil Municipal Séance du 8 janvier 1939

Le huit décembre mil neuf cent trente-neuf, à huit heures trente minutes du matin, le Conseil Municipal de la commune de Reze s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Vignais, maire.

Étaient présents: M. M. Gar. Mailliet, Marchais, Caugeron, Guérin, Carpin, Vignais, Lorm, Marcheteau, Fabrice, Lafont, Barreau, Landriau, Goutière Escauwelou, Haumoit, Peignon, Giraud, Boutin, Massieu, Clouet, Ollive et Chocholet.

Étaient absents: Herouet, Ordromecau, Gendromecau, et Charriou, excusés.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Emprunt de 500.000<sup>f</sup> pour travaux divers. - M. le Maire expose au Conseil que par délibération du 23 juillet 1938, cette Assemblée l'avait autorisé à contracter, par voie de souscription publique dans la commune, un emprunt de 575.000<sup>f</sup>, au taux de 5%, qui devait servir à exécuter les travaux ci-après:

Achèvement de la salle des fêtes .....	150.461 <sup>f</sup>
Logements des instituteurs et locaux de jeu .....	326.739,45
Extension du réseau électrique .....	100.500
Total .....	577.700,45

Par arrêté de M. le Préfet du 7 septembre 1938, la commune de Reze avait été autorisée à emprunter cette somme.

Malgré la publicité faite, les promesses de souscriptions ont à peine atteint 35.000<sup>f</sup>.

Devant ce maigre résultat, M. le Maire a été obligé de remercier les quelques souscripteurs et de chercher ailleurs.

Il est entré en relation avec M. Torreau, Président de la 3<sup>e</sup> Région de l'Union des Travailleurs de France, qui est en même temps administrateur de l'Union départementale Mutualiste, qui l'a informé que la Caisse d'As-

304  
13-1-39

Assurances Sociales Mutualistes Interdépartementales Vieillesse - In-  
 validité, peut effectuer un prêt de 500.000<sup>f</sup> à la commune de  
 Reze pour l'exécution des travaux sus-mentionnés.

Ce prêt serait établi au taux de 6%, remboursable en trente annuités,  
 dont chacune s'éleverait à 36132,96 intérêts et amortissement  
 compris et nécessiterait une imposition extraordinaire de 3<sup>e</sup> centimes 60,  
 inférieure de 10<sup>e</sup> centimes 50 à l'imposition autorisée par l'arrêté de M. le  
 Préfet du 7 septembre 1938.

Pour parfaire la somme nécessaire à l'achèvement des travaux  
 ci-dessus désignés, la Commune prendrait sur ses fonds dispo-  
 nibles et inscrirait <sup>le complément</sup> en dépenses, au budget additionnel de 1939

Le Conseil Municipal, qui est exposé et après en avoir délibéré,  
 reconnaissant l'urgence des travaux à exécuter, autorise M. le Maire  
 à contracter un emprunt de cinq cent mille francs à la Caisse  
 d'Assurances Sociales Mutualistes Interdépartementales Vieillesse -  
 Invalidité, 4, rue Dixmille Colombe, à Nantes, à un taux d'intérêt de 6%  
 et d'être remboursable en trente annuités.

La valeur du centime communal étant de 1106<sup>f</sup> 20, le Conseil  
 vote une imposition extraordinaire de 3<sup>e</sup> centimes 60, à inscrire pen-  
 dant trente ans au budget communal pour garantir le vers-  
 ment de chaque annuité, intérêts et amortissement compris.

Le Conseil Municipal, demande à M. le Préfet d'accorder son approu-  
 bation pour effectuer, à la Caisse ci-dessus, cet emprunt déjà autorisé.  
 Approbation de département de crédits. - Ensuite M. le Maire expose  
 au Conseil que pendant le cours de l'année 1938, le prix de revient  
 des fournitures et des travaux effectués pour le compte de la  
 Commune, n'a cessé d'augmenter. Malgré que il n'a été dépensé  
 que le strict nécessaire, les crédits inscrits à certains articles  
 des budgets primitif et additionnel de 1938 ont été insuffisants  
 pour régler les dépenses faites dans le cours de l'année écoulée.

Par conséquent, il invite l'Assemblée à approuver les dépenses  
 somment de dépenses qui présentent un caractère d'urgence  
 et à demander à M. le Préfet l'autorisation de les payer sur  
 les fonds disponibles de la Commune restant à la Caisse de  
 M. le Receveur Municipal. La liste des articles dont les crédits sont  
 dépassés se répartit ainsi qu'il suit:

Articles du budget	Nature des dépenses	Crédits dépassés
4	Créditement du Receveur Municipal	1884

		Report.....	1884
8	Frais de confection et perception des taxes communales		4000
10	Frais de perception des droits de place		200
15	Salaires des fossoyeurs		5000
28	Entretien des cimetières		1000
29	Contributions		80
34	Entretien des fontaines, puits et mares		500
35	Assurance des bâtiments et assurance accidents		1625
48	Primes à la natalité		900
55	Indemnité de logement aux instituteurs		1000
62	Inspection médicale des écoles		50
65	Tournitures scolaires aux écoles communales		4400
96	Traitement du personnel du service des bateaux		16000
96d	Impôts		3000
96B	Assurances sociales		4000
96g	Annuité de l'emprunt de 19500		0, 73
97	id	17 700	0, 04
98	id	13.600	0, 63
101b	id	830.000	55
101c	id	60.000	0, 61
	Total		43.696, 06

Le montant total des déparassements de crédits s'élève à la somme de quarante-trois mille six cent quatre-vingt-seize francs un centime.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de M. le Maire, Considérant que ces dépenses présentent un caractère de urgence qui ne permettrait pas de les ajourner à l'exercice prochain;

Considérant que d'après la situation dressée par M. le Receveur municipal, la Commune peut disposer de crédits suffisants pour payer les dépenses dont il s'agit;

Vote au budget de 1938 un crédit supplémentaire de quarante-trois mille six cent quatre-vingt-seize francs un centime qui servira à payer les excédents de dépenses conformément au tableau ci-dessus établi et demande à M. le Préfet de bien vouloir donner l'autorisation nécessaire.

Avancement du cantonnier Lorteau c.v.o. Après avoir pris connaissance du rapport de M. Désérot Ingénieur subordonnaire du Service Vicinal et après en avoir délibéré;

Le Conseil Municipal,

Vu les bons services du cantonnier Lorteau, accepte son

approuvé le  
25 janvier 1939

304  
24-1-39

304  
26-1-39

avancement de la 5<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> classe de son grade et vote, à cet effet, un crédit supplémentaire de 468<sup>fr</sup> qui sera prélevé sur les crédits ordinaires d'entretien de C.V.O.

Avancement du cantonnier Gendre, voirie rurale. - Puis, après avoir pris connaissance du rapport de M. l'ingénieur subdivisionnaire du Service Vicinal et après en avoir délibéré,

3 ex  
26-1-39

Le Conseil,

Tu les bons services de cantonnier Gendre de la voirie rurale, accepte son avancement de la 5<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> classe de son grade et vote, à cet effet, un crédit supplémentaire de 468<sup>fr</sup> qui sera prélevé sur les crédits ordinaires d'entretien des chemins ruraux.

Aliénation de terrain communal. - Ensuite, M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Ernest Charpentier, rue de la Loire, à Reze, qui demande à acquérir, place de la Bulgare-Gourneau, environ vingt-cinq mètres carrés de terrain communal.

3 ex  
29-1-39

Le Conseil, à l'unanimité refuse de vendre ce terrain, mais autorise M. le Maire à le louer pour y établir un baraquement à usage de garage, sous condition, que si la Commune venait à avoir besoin de ce terrain, M. Charpentier serait dans l'obligation d'enlever la baraque édifiée, six mois après avis.

Aliénation de terrain communal. - Lecture est également donnée d'une lettre de M. Robert Lacroix, rue de la Toterie, qui demande à acquérir une bande de terrain de deux mètres de large bordant sa propriété située rue de la Toterie.

3 ex  
29-1-39

Le Conseil fait droit à sa demande et autorise M. le Maire à faire le nécessaire pour la vente du terrain demandé dont le prix est fixé à

Annulation d'un titre de recette. - M. le Maire soumet au Conseil un titre de recette établi par la mairie de Reze le 25 février 1938, relatif à la somme de 859<sup>fr</sup> 75 pour location de propriétés communales, dont 250<sup>fr</sup> dus par M<sup>me</sup> Golgrain, rue Aquerre et 609<sup>fr</sup> 75 par M. Chalonde la Haute-He.

3 ex  
26-1-39

Ce titre fait double emploi avec un, précédemment émis le 21 janvier 1938.

Le Conseil, reconnaissant l'erreur commise, annule le titre de 609<sup>fr</sup> 75, établi le 25 février 1938.

Chemin rural de la Brosse à Grand. - M. le Maire expose qu'il vient de recevoir, par l'intermédiaire de M. le Préfet, un projet dressé par le Service du Génie Rural pour la refecton du chemin rural

3 ex  
26-1-39

de la Brosse à Traud, comme suite à la demande qui à ce sujet il avait présentée à M. le Ministre de l'Agriculture.

M. le Maire présente aux Membres de l'Assemblée les différentes pièces du projet.

Il précise que la dépense s'élève à 70.500<sup>f</sup> et que la subvention de l'Etat, en application de l'arrêté du 13 septembre 1936, s'élève à 21.150<sup>f</sup>.

Il fait connaître que l'allocation de cette subvention est subordonnée à la reconnaissance préalable du chemin par la Commission départementale, à la création des ressources nécessaires au paiement de la part contributive de la commune et à l'engagement d'assurer ultérieurement l'entretien des ouvrages.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

1<sup>o</sup> Approuve le projet dressé par le Service du Génie rural pour la rectification du chemin rural de la Brosse à Traud,

2<sup>o</sup> Sollicite de la Commission départementale :

a) la reconnaissance du chemin rural dont il s'agit, sous le N<sup>o</sup>

b) l'approbation comportant déclaration d'utilité publique du tracé suivant les dispositions du projet;

c) le déclassement des parties de l'ancien chemin devenues inutiles à la voie publique,

et prie M. le Préfet de charger le Service du Génie rural d'établir, à titre gratuit, le dossier nécessaire à l'accomplissement des formalités correspondantes.

3<sup>o</sup> - Approuve la répartition suivante des dépenses :

- Subvention de l'Etat	21.150 <sup>f</sup>
- Participation de la Commune	49.350
Total égal aux dépenses	70.500

Le Conseil Municipal prend l'engagement de créer en temps opportun les ressources nécessaires au paiement de la part contributive de la commune.

Le Conseil Municipal prend, en outre l'engagement, au nom de la commune, d'assurer, à ses frais, la conservation en bon état des ouvrages et, à cet effet, d'inscrire à son budget, chaque année, les ressources nécessaires.

Lotissement Lefebvre, rue de l'Industrie. - Ensuite, M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal un projet de

de lotissement de terrain, appartenant à M. Lefebvre, demeurant à  
Tours-sur-Genie, 15, rue Anatole France et présenté par M. Francis Chédorge  
géomètre expert, 3 rue Dos-d'Âne à Nantes.

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil approuve  
le projet de lotissement tel qu'il est établi, sous réserve qu'aucun  
terrain ne devra être vendu en bordure des voies A. B. C. avant  
que ces voies <sup>soient</sup> empierrées et mises en état de viabilité.

Lotissement Péquain, route de la Morinaie. - Après avoir présenté  
le projet de lotissement d'un terrain de 34,218 située entre  
la rue de la Votière et la route de la Morinaie et appartenant  
à M. et M<sup>me</sup> Louis Péquain, domiciliés à Morinaie (Toussais)

Le Conseil adopte le plan tel qu'il est établi, mais sous  
réserve que les époux Péquain s'entendent avec le propriétaire  
de l'immeuble située à l'ouest de l'entrée de la voie projetée,  
afin que cet immeuble soit frappé d'alignement.

Marché de gré à gré Jean Marchais. - Puis M. le Maire commu-  
nique au Conseil le devis établi par M. Jean Marchais entre-  
preneur en maçonnerie, rue de la Loire pour travaux de  
ravalemeut et repiquage typohens à la façade nord de la  
maison communale de la rue du Goulet. Le devis s'élève  
à la somme de 40 50,52.

Le Conseil, reconnaissant l'urgence de l'exécution de ces  
travaux, autorise M. le Maire à signer un marché de gré  
à gré avec M. Marchais au prix fixé au devis.

Subvention pour l'aérodrome de Château-Bouillon. - Puis M. le Maire  
communique au Conseil une lettre de M. le Préfet invitant  
les Municipalités environnant l'aérodrome de Château-Bouillon  
à participer aux dépenses d'installation de champ d'aviation,  
en accordant une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Considérant que la commune de Pocey ne bénéficiera que  
d'un profit très limité du développement de ce champ d'aviation  
et vu le peu d'effort déployé par les collectivités locales ou en-  
vironnantes plus importantes ou plus directement inté-  
ressées, n'accorde qu'une subvention de quatre mille  
francs qui sera inscrite en dépense au budget additionnel  
de 1939.

Demande de sursis d'incorporation. - Ensuite M. le Maire com-  
munique au Conseil une demande de sursis d'incorporation

304  
16-2-39

304  
16-2-39

304  
16-2-39

304  
16-2-39

formulée par Reichlin Georges, rue de la Balmaie, à Font  
Rouveau, qui désire bénéficier de l'article 23 de la loi du  
31 mars 1928

Le Conseil reconnaît la justification de la demande  
comme un avis favorable.

Location de deux pièces dans la maison du Parc. - M. le Maire  
informe le Conseil qu'il a trouvé à louer deux pièces, au 1<sup>er</sup> étage  
de la maison du Parc, côté sud, dans l'état où elles se trouvent  
actuellement, pour le prix mensuel de cent francs, à un  
nommé Henri Engel.

Le Conseil approuve cette location pour le prix indiqué,  
sous réserve que le sus-nommé devra quitter le local un  
mois après que notification lui aura été donnée, par le Maire  
si la Commune désire reprendre les dites pièces.

Délégués à la revision des listes electorales. - Après le Conseil désigne  
ses délégués pour revision des diverses listes electorales.

M. Gar-Mailliet est maintenu dans ses fonctions pour  
délégué à liste electorale politique.

Proposé pour taxes communales. - Puis M. le Maire expose au  
Conseil qu'un récent décret-loi a établi un droit de 1.50 par  
légalisation de signatures par le Maire, au profit de la commune.  
Ce droit est perçu par l'apposition d'un timbre de même valeur  
qui est rendu par un préposé désigné par le Conseil Municipal.  
M. le Maire propose M. Beaupère, secrétaire en chef de la Maire, et  
qu'il serait équitable de lui accorder 10% sur les recettes pour  
frais de prise en charge.

Le Conseil accepte M. Beaupère pour cette fonction, mais refuse  
de lui accorder 10% de remise.

Nouveau garde-champêtre. - M. le Maire informe le Conseil  
que conformément aux statuts des employés communaux, M. Bongard  
garde-champêtre a dépassé la limite d'âge et qu'au 1<sup>er</sup> janvier  
il a quitté son service. Afin pour le remplacer il propose  
à l'agrément du Conseil M. Gourdon, actuellement facteur aux  
bureaux des postes dans la Commune qui en fait la demande.

Le Conseil approuve le choix fait par M. le Maire.

Suppression de l'emploi de M<sup>me</sup> Herwe. - Sur la proposition de M. Goutin  
le Conseil décide de supprimer la fonction de M<sup>me</sup> Herwe, comme  
surveillante des bornes fontaines, son emploi n'ayant  
aucune utilité.

Affaires diverses. - Au début de la séance, pendant la signature du <sup>procès</sup> verbal, M. Boutin lit une protestation d'ordre politique, qui, conformément à la loi de 1884 ne doit pas figurer au présent procès-verbal.

En réponse à une question de M. Loris qui demande où en est le projet de distribution d'eau potable dans la Commune, M. le Maire répond que toutes les formalités étaient terminées et que l'adjudication des travaux devait avoir lieu dans le cours de janvier, mais que par suite des décès lui dus le 8 novembre 1938, toute attribution de fonds pour grands travaux est suspendue; mais qu'il allait faire le nécessaire pour qu'une dérogation soit accordée à la Commune.

M. Olive fait connaître au Conseil, qu'en cas de glaces en Loire, le Service des Ponts et Chaussées pourrait mettre à la disposition des passagers de Cruttemoult à Nantes un remorqueur à leur service.

M. le Maire prend acte de cette communication, car la Direction des Tramways de Nantes, qu'il avait sollicitée, a refusé d'établir un service de Cruttemoult à Nantes, pendant la durée des glaces.

Assistances diverses. - Enfin, M. le Maire invite le Conseil à se fermer en Comité secret pour examiner les diverses demandes d'assistances.

Assistance médicale gratuite, assurés sociaux:

- 1 Juhel Jean-Marie, la Petite-Panade, participation de 5<sup>fr</sup> par jour
- 2 Bellandeau Armand, rue du Puits-Baron N° 92, proposé;
- 3 Gargons Alexis, aux Chapelles, proposé;
- 4 Balloche Henri, par Avorty, Jeanne de Cruttemoult, proposé;
- 5 Egonneau Jules, rue de l'Industrie, proposé pour le complément des A.S.
- 6 Requier René, rue Sadi-Carnot, proposé;
- 7 Berthaud Alphonse, la Bassin-Landé, participation de 5<sup>fr</sup> par jour, proposé;
- 8 Guillou Marie, Tenue Trouet, les Chapelles, participation de 5<sup>fr</sup> par jour;
- 9 Grouhel Elie, à Norkosse, proposé;
- 10 Roussau René, à Ragon, paiera le complément des A.S.
- 11 Nivier René, au Châtelier, paiera le complément des A.S.
- 12 Lefrande Valentin, Croix-du-Châtelier, décidé; proposé;
- 13 Mériaux François, la Grand'Flacé, proposé;
- 14 Lévrier Odette, au Sandrean, le mari soldat, proposé;
- 15 Girou Gerçolette, à Cruttemoult, proposé;
- 16 Bivel Joseph, la Jacques, proposé;
- 17 Guillet Paul, aux Trois-Moulins, paiera la moitié du complément des A.S.
- 18 Poucet Louis, à Nezi; paiera 20% de la dépense;
- 19 Bouquain Marie, la Grand'Flacé, proposé;
- 20 Grandin Alexandrine f. Jacuon, à Norkosse, proposé;

- 11 Lefé Jean-Baptiste, au Landreau, proposé;
- 12 Le Goïc Pierre, Avenue des Breilles, proposé;

Non assurés sociaux:

- 1 Tard Marie à Crettemoult, paiera la totalité;
- 2 Didier Louis, à Ragon, paiera la totalité;
- 3 Quéveau Georges, à l'Écliffère, pour sa femme, proposé;
- 4 Le Goff Louis, rue Henri Barbusse, paiera le tout;
- 5 Mallier Florence, rue de l'Industrie, proposé;
- 6 Brousseau Hortense, Femme Morin, à Crettemoult, paiera la moitié de la dépense;
- 7 Douillard Marcel, rue Sadi-Carnot, proposé;
- 8 Quéveau René, à l'Écliffère, proposé;
- 9 Grandjean, Marie-Louise, au Chêne-Creux, proposé;
- 10 Crost Jean-Marie, rue Aristide Briand, proposé;
- 11 Hubert Jules, au Nortkieu, proposé;
- 12 M<sup>me</sup> Bachelier René, la Croix, paiera la moitié de la dépense;
- 13 Capitaine Jean, à Crettemoult, proposé;
- 14 Sventy Clémence, à Crettemoult, proposé;
- 15 Ferve François, au Port-au-Pô, proposé;
- 16 Pineau Pierre, à la Morinière, proposé;

Assistance des femmes en couches:

- 1 M<sup>me</sup> Hérouin, la Grand'Haie, proposé prime d'allaitement
- 2 M<sup>me</sup> Ervauil, la Croix-Médard, proposé, prime d'allaitement;
- 3 M<sup>me</sup> Tano, la Morinière, proposé;
- 4 M<sup>me</sup> Hognon, nei Azais, la Morinière, proposé;
- 5 Augereau Marguerite, rue du Puits Baron;
- 6 Ménard Alexandrine, Ragon, proposé pour prime d'allaitement;
- 7 Meinden Fernande, à Ragon, non proposé

Assistance aux vieillards:

- 1 Nantier Auguste, rue Abac. Lorraine, proposé pour 80<sup>fr</sup>
- 2 Dymont Marie épouse Nantier, non proposé;
- 3 Charrier Jean-Marie à la Petite Lande, maintenu;
- 4 Femme Charrier à la Petite Lande, proposé pour 80<sup>fr</sup>;
- 5 Femme Guillou nei Blomhard, rue Chiers, proposé pour le bénéfice de l'article 20 bis (avec réserve de réciprocité)
- 6 Grimand Auguste, proposé pour placement à St-Jacques;
- 7 Guillon Adèle, épouse Grimand id

Revisé:

- 1 Girard Jean Marie aux Trois-Moulins, supprimé;
- 2 M<sup>me</sup> Girard, son épouse, supprimée;



- 3 Gossau Jean-Baptiste, à Raon, supprimé,  
 4 Rivarain Ernest, 24, rue du Luth Baron, maintenu, à 30;  
 5 Savary Auguste, rue Aristide Briand, à supprimer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures quarante minutes et les Membres présents ont signé au registre.

Marchais  
 H. Lempereur  
 Baudry  
 H. Herve  
 Marchais  
 G. Gaudry  
 G. Guéhenne  
 Guéhenne  
 Fabrice  
 H. Herve

### Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira au lieu ordinaire de ses séances, le samedi, quatre janvier mil neuf cent trente-neuf à seize heures quinze minutes.

#### Ordre du jour

- Installation d'une distribution d'eau à la caserne de gendarmes,
- Réparation de la passerelle d'un ponton de Crémontault;
- Tarif des fosses d'indigents dans les cimetières;
- Construction de classes
- Salaire des employés communaux
- Création d'un bureau de tabac à Raon.
- Affaires diverses.

Le 1<sup>er</sup> février 1939

Le Maire

H. Herve

### Conseil Municipal Séance du 4 février 1939

Le quatre février mil neuf cent trente-neuf le Conseil Municipal de la Commune de Rezi, s'est réuni, en session extraordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Vigran, maire,

Étaient présents: M. M. Marchais, Gaudry, Guéhenne, Herve,